

Transfert de fonctionnaires : l'ordre ou le chaos ?

1 200 Au total, 1198,4 équivalents temps plein passeront du fédéral à la Région wallonne.

Bureaux pas prêts, agents largués... Selon les syndicats (surtout la CSC), le transfert du personnel fédéral vers la Région, ça a été et c'est encore le chaos.

● Pascale SERRET

La 6^e réforme de l'État amène des compétences du fédéral vers les Régions. Et aussi des fonctionnaires, forcément.

Comment ça se passe ? « Ils ont été accueillis chaleureusement avec du champagne, c'est vrai ! Mais après... » La CSC Services publics fait le point. La CGSP la rejoint sur certains points.

1. La 5^e roue de la charrette

Au SPW (lire l'encadré ci-contre), le dernier arrivage du fédéral a eu lieu en janvier. Certains sont opérationnels tout de suite. Mais pas tous.

« Les agents des comités d'acquisition (SPF Finances, NDLR), notamment. Ils sont arrivés le 1^{er} janvier mais une partie est un peu larguée dans la nature : certains ne savent pas quoi faire, les bureaux ne sont pas prêts, l'informatique non plus, rapporte Christine Bouché, secrétaire permanente CSC Services publics. Et quand ils sont connectés, c'est pour voir que les logiciels ne sont pas compatibles. »

« C'est vrai, confirme Patrick Lebrun, secrétaire fédéral de la CGSP Amio. On vient d'intervenir à ce sujet parce que, dans certains services, les agents du fédéral sont accueillis comme la 5^e roue de la charrette : ser-

rés à 3 par bureau alors que, à côté, il y a un agent wallon tout seul. Avec en plus les couacs informatiques et les problèmes de matériel de bureau... »

« Ils sont un peu les oubliés de l'histoire, alors qu'ils n'ont pas eu le choix : ces agents-là sont transférés d'office, reprend Patrick Lebrun. Pour l'aspect pécuniaire, là, par contre, tout

Au SPW, c'est fait...

Il reste du travail jusqu'en 2020 pour accueillir en Wallonie le personnel fédéral lié aux compétences transférées via la 6^e réforme de l'État. Par contre, pour la principale administration wallonne, le Service public de Wallonie (SPW), le transfert est terminé. En janvier dernier, un peu plus de 200 agents du fédéral sont venus rejoindre leurs collègues : le SPW est passé de 9 716 agents en décembre 2014 à 9 928 fin janvier 2015. Les nouveaux agents wallons viennent des SPF Finances, Intérieur, Bureau d'Intervention et de Restitution belge (BIRB)..

s'est bien passé. »

2. Stress et rumeurs Par contre, hormis les cas où tout un secteur est transféré vers les Régions, les mouvements depuis le fédéral se font sur base volontaire. « Néanmoins, certains agents qui étaient dans les conditions pour venir en Wallonie et étaient volontaires ont été gardés au fédéral », pointe Bernard Petit, délégué permanent à la CSC Services publics. « D'autres hésitent à se décider, parce que la Région n'a pas défini sa stratégie ou la localisation de certains services. C'est générateur de stress. Et ça joue sur la motivation de ces fonctionnaires », note Christine Bouché.

Elle lève les yeux au ciel : « Sans oublier le règne des rumeurs... Ceux à qui on dit qu'ils ne vont pas rester là, qu'ils vont devoir partir dans deux jours pour d'autres locaux. Et puis finalement non... »

3. « On n'atterrit pas »

« Ce qui nous revient du terrain, ce sont des questions et des inquiétudes de l'ordre du pratique-pratique. Beaucoup de choses doivent encore être réglées. Or, quand on pose des questions en négociation, on nous donne les mêmes informations vagues de la fin de la dernière législature. On n'atterrit pas... », regrette Christine Bouché. Entre-temps, c'est vrai, il y a eu les élections. « On a bien vu les ministres qui confiaient symboliquement les clés à leurs successeurs. Mais on n'a pas vu qu'ils se transmettaient les dossiers, les clés USB. » ■

Fiscalité : les raisons d'un fiasco

La jeune administration wallonne de la Fiscalité (DGO7, créée en 2009) n'est pas un modèle en terme de transfert abouti. « C'est le moins que l'on puisse dire ! » soupire le ministre du Budget et de la Fonction publique Christophe Lacroix.

Christophe Lacroix va remettre Couacs à répétition sur les

taxes de circulation et de mise en circulation... « Il y a une sorte de si-gne indien sur cette administration », résume Bernard Petit (CSC). Décès, maladies, départ à la pension, contentieux hérité du fédéral, etc.

Christophe Lacroix va remettre en place un vrai management

d'ici la fin avril (les appels à candidature sont lancés). Et augmenter les moyens informatiques, quantitatifs et qualitatifs du service. « On ne peut pas se permettre d'avoir des retards dans la perception », dit-il fermement.

Et que devient la cellule fiscale,

cette entité satellite créée par Michel Daerden en son temps pour préparer la DGO7 ? La CSC l'a dans son collimateur : « Elle faisait et fait toujours un peu ce qu'elle veut, dans une relative opacité. Aujourd'hui, elle ne se justifie plus : il y a une administration fiscale en Wallonie », avance la CSC.

Mais le ministre Lacroix n'a pas l'intention de s'en passer : « *Sûrement pas maintenant ! On verra ce qu'on en fera quand la DGo7 sera en vitesse de croisière. Quand on entend la CSC, on a l'impression d'une chose monstrueuse qui s'est développée à côté de l'administration ! Il*

faut arrêter : c'est moins de dix personnes. Toutes hyperpointues. Heureusement qu'ils étaient là pour reprendre les choses en main ! Ils s'occupent de tous les transferts liés aux matières fiscales, ils font des études pour d'autres ministres, etc.»

Et elle se révélera sans doute utile pour un transfert futur : celui de la perception des droits d'enregistrement, de succession et du précompte immobilier, que le ministre veut organiser dès que la DGo7 sera mûre. « *Je veux savoir comment piloter mon*

avion, surtout en période d'économies budgétaires. Or, ces impôts et redevances sont toujours perçus par le fédéral. Et ses calculs ne sont pas toujours très clairs.»

La Flandre, elle, perçoit déjà son PI. Bruxelles vient de le demander. ■ **P.S.**

Du Fédéral vers la Région : les prochaines échéances jusqu'en 2020



Au 1^{er} avril 2015

Le personnel du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale en charge de certaines compétences en matière d'emploi (Fonds de l'expérience professionnelle, Convention premier emploi, carte professionnelle, permis de travail A et B, ...).



Dans le courant de l'année 2015

Le personnel de l'ONSS, de l'ONEM et du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale en charge des compétences en matière d'emploi.



Au 31 décembre 2015

Le personnel du Service public fédéral Sécurité sociale et de l'Inami et du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement en charge des compétences en matière de santé.



Au 1^{er} janvier 2018

Le personnel de l'Inami et du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement en charge de l'homogénéisation de la politique de prévention (compétences santé) et du Service Public de Programmation de la politique scientifique (pôle d'attraction technologique).



Au plus tard le 31 décembre 2019

Le personnel en charge des allocations familiales.



INTERVIEW • Christophe LACROIX**« Les agents venant du SPF Finances se sont retrouvés sans moyens informatiques »**

Christophe Lacroix (ministre wallon de la Fonction publique et du Budget), le 1^{er} janvier dernier, pour la première vague de transfert de l'année, il y a eu 215 personnes en plus dans l'administration wallonne. Elles avaient toutes un bureau, un PC, du travail ?

Globalement, ça s'est bien passé. Le 5 janvier, elles étaient toutes conviées pour un premier contact. J'y étais pour les rencontrer. C'est là que j'ai pris connaissance d'un problème qui a duré quelques jours. Et qui est dû à une sorte de déloyauté du fédéral...

C'est-à-dire ?

Les agents venant du SPF Finances (comités d'acquisition d'immeubles) se sont retrouvés sans moyens informatiques du jour au lendemain. L'accès leur avait été coupé alors que l'accord avec le fédéral prévoyait le contraire, pour assurer la continuité et la transition. J'ai écrit à mon collègue des Finances au fédéral Johan Van Overtveldt et j'ai chargé mon administration de régler ça. Ça a été fait dans les jours qui ont suivi. Mais c'est regrettable. Le SPF Finances n'a pas toujours été très fair-play.

D'autres pièces au dossier ?

Dans le cadre du transfert de la taxe de circulation et de mise en circu-

lation, outre les soucis informatiques, nous n'avions pas toutes les informations du fédéral. Cela révèle la mentalité du SPF Finances... Et dans le cadre du transfert des agents, avant que chaque dossier soit transmis pour la conversion des grades, ça a pris un temps fou. Un retard certes imputable à la Région wallonne, mais aussi à une mauvaise volonté de ce service public fédéral, toujours le même. Avec les autres, ça se passe bien.

D'autres agents se sont retrouvés sans bureau, ni PC...

Oui, et dans ce cas ça relevait de la Direction générale de la Mobilité en Wallonie : un problème de logistique dans le cadre de la DG d'accueil. Mais ça concernait 20 personnes sur les 215 arrivées. Pas d'ordinateur, pas de bureau pendant 15 jours.

Aujourd'hui, chacun a un bureau, un PC et sait ce qu'il doit faire ?

Normalement, oui. Mais ce n'est pas le rôle du ministre de s'inquiéter de savoir si chaque agent a du travail. Par contre, mon rôle est de leur donner les moyens d'assurer leurs missions.

La CSC a le sentiment que leurs interlocuteurs à la Région répètent tout le temps la même chose, qu'on n'avance pas sur le reste des transferts. On fait du surplace ?

Je pense qu'on s'est mis d'accord sur une manière de mieux se parler. Et ils ont compris qu'il est parfois difficile d'obtenir les infos de base.

Comme quoi ?

Actuellement, pour la conversion des grades des agents du fédéral à la Région, l'administration considère qu'il faut scanner l'ensemble de la carrière de l'agent pour voir si les décisions sont bien prises au fédéral. Ça prend des mois. Du coup, certains agents sont payés sur base du barème régional après un an.

Cette situation me lasse. C'est du pointillisme administratif. Et en période de crise, tout le monde a besoin de toucher son salaire. J'ai demandé qu'on inverse la tendance, pour établir dorénavant un principe de confiance : la conversion doit être automatique. Et s'il y a des rectifications, elles auront lieu après. Et c'est aussi un souci d'accueil de l'agent qui vient du fédéral. Ce n'est pas normal que, pour les mêmes prestations, ils doivent attendre un an ou plus pour être régularisés. ■ **P.S.**